FORMATION DES HOMMES ET PROMOTION DES PETITES ACTIVITES ECONOMIQUES EN MILIEU MICRO-INSULAIRE : L'EXEMPLE DE SAINTE-LUCIE AUX CARAIBES

David ATCHOARENA et Pierre-Louis MAYNIE

Le présent article a pour objet l'analyse d'un projet de formation à la création d'activités mis en place dans l'Etat de Sainte-Lucie dans la Caraïbe anglophone.

Pour mieux appréhender les lignes de force de cette opération, il conviendra tout d'abord de clarifier la notion même de formation à la création d'activités tant dans ses objectifs que dans ses limites. Ces éléments seront ensuite complétés par une présentation de l'environnement socio-économique de l'opération. Enfin, à partir de ce cadrage méthodologique sera développée une présentation de la mise en oeuvre du projet.

UNE NOTION RÉCENTE EN MATIERE D'INTERVENTION ÉCONOMIQUE : LA FORMATION A LA CRÉATION D'ACTIVITÉS

L'action en faveur de la création d'activités économiques reste une conception récente dans laquelle l'accent est porté davantage sur l'activité créée que sur l'entrepreneur. Elle procède d'une attitude volontariste de l'Etat liée à une conjoncture économique dépressive ou à un état structurel de sous-développement.

Depuis 1973 des politiques économiques d'inspiration néo-keynésienne ont été accompagnées d'un renforcement de l'intervention de l'Etat en faveur de la création d'activités. Ainsi, au milieu de la décennie, les pouvoirs publics français et certains organismes internationaux (CEE, BIT) ont encouragé la mise en place de dispositifs d'aide à la création d'activités économiques.

Désormais, le problème de la création d'entreprises n'était plus seulement abordé sous l'angle de l'instruction technique et financière du projet mais intégrait la préparation du promoteur. A la rationalité micro et macro-économique de la création d'entreprise s'est ainsi ajoutée l'adéquation entre le projet, le promoteur et la main d'oeuvre.

Dès lors la formation constituait un vecteur de l'appui à la création, à condition toutefois que les contenus de formation répondent aux besoins réels des futurs entrepreneurs. Les évaluations de ces

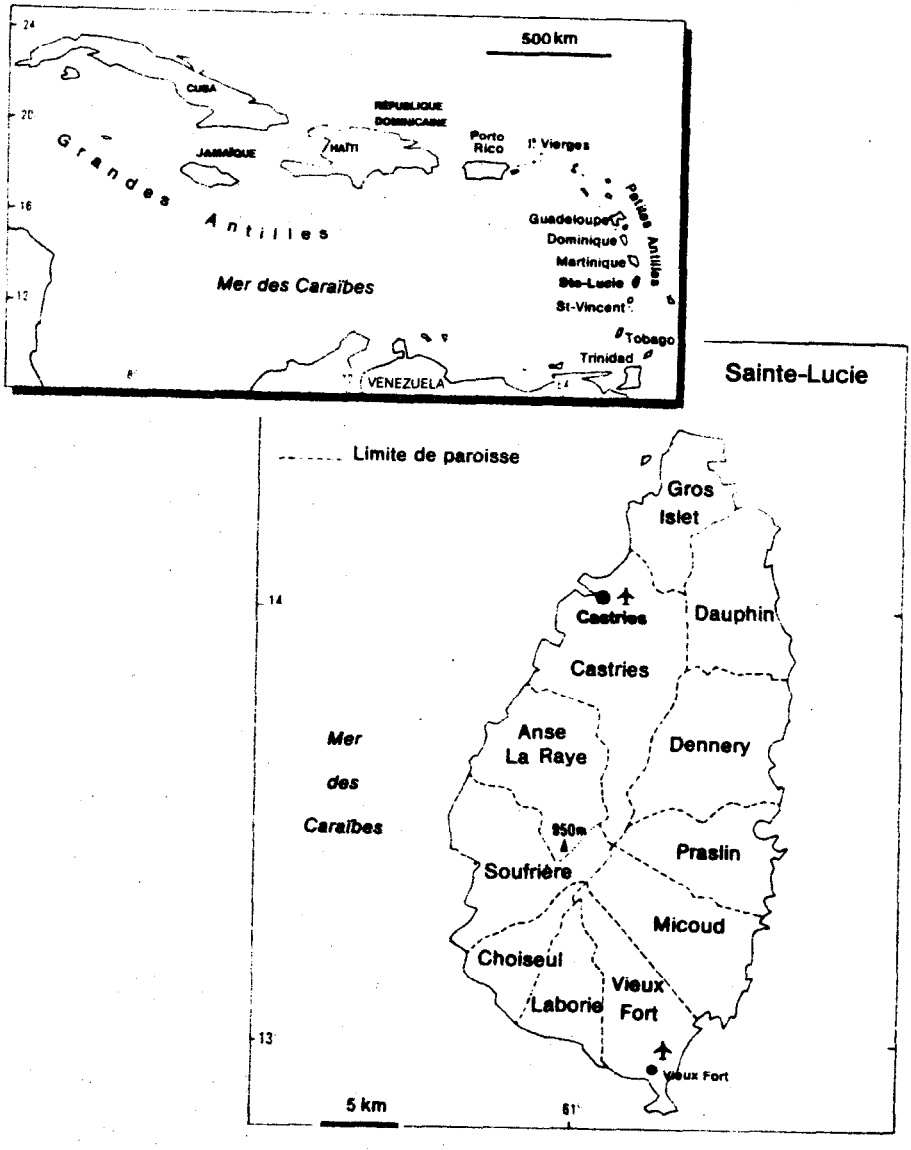
500 km
CUBA
RÉPUBLIQUE DOMINICAINE
JAMAÏQUE
HAÏTI
Porto Rico
Grandes Antilles
Petites Antilles
Guadeloupe
Dominique
Martinique
Ste-Lucie
St-Vincent
Tobago
Trinidad
VENEZUELA
Mer des Caraïbes
Sainte-Lucie
Limite de paroisse
Gros Islet
Castries
Dauphin
Castries
Anse La Raye
Dennery
Mer des Caraïbes
950m
Praslin
Soufrière
Micoud
Choiseul
Vieux Fort
Laborie
Vieux Fort
5 km

approches en révélèrent la pertinence mais aussi les limites ; l'intégration socio-économique des projets constitue également un facteur important de réussite.

En définitive les trois composantes projet/promoteur/environnement définissent les axes de cohérence de la formation à la création d'activités économiques.

LE CADRE SOCIO-ECONOMIQUE DU PROJET : MICRO-INSULARITE ET SOUS-DEVELOPPEMENT

Sainte-Lucie est une petite île (616 km^2) de la Caraïbe anglophone située à 38 km des côtes sud-américaines (Vénézuela). Cette localisation géographique lui confère une place relativement centrale au sein du groupe des îles des petites Antilles.

A l'origine peuplée d'Amérindiens, l'île fut découverte par les Européens à la fin du XVe siècle ou au début du XVIe selon les sources. Au cours de l'expansion coloniale des XVIIe et XVIIIe siècles, Sainte-Lucie fut l'objet de nombreux conflits entre les puissances coloniales française et britannique.

Longtemps occupée et contrôlée par les Français, l'île fut finalement octroyée à la couronne d'Angleterre en 1814 par le Traité de Paris. A partir de cette date et jusqu'en 1967, l'île fit partie de l'empire colonial britannique. En 1967, Sainte-Lucie acquiert le statut d'Etat associé qui lui confère la pleine administration des affaires intérieures, le Royaume-Uni conservant la charge des Affaires Etrangères et de la Défense. Ce cadre constitutionnel se maintiendra jusqu'au 22 février 1979, date à laquelle Sainte-Lucie devient un Etat indépendant membre du Commonwealth.

Dès l'origine, l'histoire coloniale a forgé le développement économique de l'île selon le modèle de l'économie de plantation. Dans ce système, les facteurs de production sont affectés à la culture de produits agricoles tropicaux (ce sera d'abord le sucre puis la banane) destinés à la métropole. Ce type de développement fut à l'origine rendu possible par une exploitation violente de la force de travail caractéristique de la période esclavagiste qui prit fin en 1838.

Les liens économiques entre Sainte-Lucie et l'Angleterre furent ainsi établis très tôt. Cette intégration de l'économie insulaire à l'économie de la métropole, amorcée durant la période mercantiliste, se poursuivit au XIXe siècle, marquée en Europe par l'émergence du capitalisme. Très vite la diversification des activités économiques se heurta aux intérêts métropolitains et à l'exiguïté du marché intérieur.

La fin du XIXe siècle et le début du XXe fut une période de déclin de l'économie sucrière due en particulier au développement de la culture de la betterave à sucre en Europe. Cette crise du modèle

conduisit à la diminution des surfaces cultivables et à l'essor de l'économie urbaine (artisanat, services). Mais progressivement, l'économie de plantation sut s'adapter à cette transformation du marché métropolitain et substitua la banane à la canne à sucre. La culture de la banane comme produit d'exportation commença en 1923 mais l'activité sucrière déclinante se maintint jusqu'au début des années 1960.

L'expansion économique nord-américaine qui suivit la période d'après-guerre s'accompagna d'investissements importants dans la région caraïbe qui stimulèrent la croissance des économies insulaires et favorisèrent une certaine diversification économique. Cette évolution détermina à Sainte-Lucie un modèle de dépendance dualiste, le secteur agro-exportateur traditionnel (la banane) demeurant intégré à l'économie de l'ancienne métropole alors que le développement du reste de l'économie devenait largement fonction des investissements américains, et ce malgré des efforts importants d'intégration économique régionale.

Avec 122 000 habitants (recensement de 1980) pour 616 km^2 Sainte-Lucie est marquée par une forte densité de population concentrée autour de la capitale (40 %). Sa vitalité démographique se traduit par un taux de croissance annuelle de l'ordre de 2 %, soit l'un des plus élevés de la région caraïbe (le taux de croissance naturelle s'établit autour de 2,4 %). Dans ces conditions, la forte émigration qui caractérise l'histoire démographique des Antilles a pu parfois être considérée comme une soupape de sécurité préservant les équilibres socio-économiques.

Le système de production de l'économie reste largement tourné vers l'agriculture. La banane, secteur agro-exportateur traditionnel, constitue la principale production de l'île et la première source de devises étrangères. Les deux autres produits majeurs d'exportation agricole sont le cacao et la noix de coco transformée localement. Sainte-Lucie produit également des fruits et légumes essentiellement destinés à la consommation intérieure. L'agriculture de subsistance consiste en la production de racines qui forment la base de l'alimentation traditionnelle. Le secteur bananier est contrôlé par une multinationale britannique qui détient le monopole du transport et de la commercialisation du produit. Par ailleurs, l'agriculture s'avère très vulnérable compte tenu de la localisation de l'île en zone cyclonique et d'un niveau de productivité peu élevé.

La faible efficacité du secteur agricole est liée en particulier au déséquilibre de la structure foncière. Celle-ci se caractérise par la coexistence de grandes plantations possédées par quelques propriétaires se partageant les meilleures terres, et d'un grand nombre de micro-exploitations (0,5 à 1 hectare) de dimension suboptimale. La viabilité

du système est artificiellement maintenue par une politique de subventions et des prix supérieurs au cours mondial.

Le faible revenu agricole, mais aussi des raisons historiques et socio-culturelles, placent l'activité agricole au plus bas de l'échelle sociale et déterminent ainsi une fuite de la main-d'oeuvre vers les autres secteurs de l'économie ou vers l'inactivité.

Parallèlement, la dépendance alimentaire du pays s'accroît fortement. En particulier le développement du tourisme, l'accroissement de certains revenus et l'effet d'imitation, qui altère les structures de consommation, favorisent l'utilisation de produits importés.

Le tourisme constitue un autre secteur stratégique de l'économie saint lucienne. Comme la plupart des îles de la Caraïbe, Sainte-Lucie a cherché à tirer profit du développement du marché touristique international en valorisant ses avantages géographiques. Ainsi aujourd'hui, le tourisme fournit 6 % du PIB, occupe 11 % de la population active et représente la seconde source de devises étrangères. Malgré cela, l'impact du secteur sur le développement du reste de l'économie reste limité.

L'industrie saint lucienne est encore peu développée ; elle se compose essentiellement d'activités étroitement liées à la transformation de produits agricoles. Depuis quelques années toutefois s'est implanté un autre type d'industrie basé sur le modèle de la sous-traitance internationale (STI) dans les secteurs du textile et de l'électronique, activités à fort coefficient de main-d'oeuvre. Mais d'une façon générale la valeur ajoutée au cours du procès de production demeure relativement faible (activités de conditionnement, d'assemblage).

Par ordre d'importance les principales productions du secteur industriel sont les suivantes :

- la fabrication d'emballage en carton (conditionnement de la banane)
- les produits agro-alimentaires
- l'habillement
- la fabrication de matériels électriques

Cette production est pour l'essentiel destinée à l'exportation et dépend donc largement d'une part, de la demande sur les marchés métropolitains et au sein du CARICOM (marché commun des pays de la Caraïbe) et d'autre part, des stratégies d'investissement (et de désinvestissement) du capital international.

L'évolution de la structure de l'économie se caractérise par l'élargissement de la place occupée par le tertiaire, notamment l'Etat, dans le produit national. La croissance du secteur public a été forte au cours de la dernière décennie. Elle correspond en fait à la constitution d'un appareil d'Etat en particulier après l'indépendance.

L'accroissement de l'emploi dans le secteur public est fonction de l'augmentation des recettes de l'Etat. Compte tenu du faible développement des structures productives de l'île, le gros du financement des dépenses publiques de fonctionnement n'est pas assuré par l'impôt sur les agents économiques nationaux (entreprises, ménages) mais par les taxes liées au commerce international.

A cela, il convient d'ajouter que la quasi-totalité des grands programmes d'investissements publics est financée par l'extérieur sous forme de prêts ou de dons. En 1982, ces transferts représentaient près de 50 % du financement externe (prêts + dons). Le montant important de cette « aide au développement » est étroitement lié à la situation géopolitique de Sainte-Lucie. L'évolution de ces financements sera fonction de facteurs d'ordre politique et stratégique et non pas des problèmes de développement de l'île.

On se trouve face à un exemple caractéristique de croissance extravertie dans laquelle l'activité productive mais aussi la place de l'Etat dans l'économie à travers ses fonctions tutélaires, productives et sociales, sont conditionnées par des facteurs et des centres de décision externes et incontrôlables.

CRÉATION D'ENTREPRISES, FORMATION ET DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

LA GENESE DU PROJET

Durant la période d'après-guerre, la politique économique appliquée dans les pays de la Caraïbe s'inscrivait dans le prolongement de la théorie économique classique et assimilait le développement à un processus de rattrapage généré par la croissance. L'objectif était donc de maximiser la croissance afin d'absorber progressivement les surplus de main-d'oeuvre.

Cette théorie de la croissance et du développement a été exposée puis promue par les travaux de Sir Arthur LEWIS consacrés à la notion de dualisme (LEWIS, 1954) et à la croissance économique (LEWIS, 1955). Le modèle de LEWIS repose sur l'analyse d'une économie sous-développée comprenant deux secteurs : un secteur traditionnel, agricole et un secteur moderne, industriel mais embryonnaire. Dans ce cadre la problématique du développement est conçue en termes d'élargissement du secteur moderne.

L'apport du capital dans la combinaison productive détermine une productivité du travail plus élevée dans le secteur moderne. Ainsi, la croissance évaluée par l'augmentation du produit par unité de travail dans l'ensemble de l'économie, se réalise par l'expansion du secteur moderne. Or, cette croissance est fonction du stock de capital

qui ne peut être augmenté que par l'investissement. La croissance économique implique donc d'une part un transfert de main-d'oeuvre vers le secteur moderne et d'autre part, de façon complémentaire, un processus d'accumulation du capital rendu possible par l'émergence d'une classe d'entrepreneurs capable d'assurer la fonction d'investissement.

La confrontation de ce modèle d'inspiration ricardienne aux réalités des économies des Antilles a fait apparaître un certain nombre de limites de cette théorie du développement :

- inexistance d'une classe d'entrepreneurs
- insuffisance du surplus susceptible d'être réinvesti (faiblesse du revenu national et de l'épargne)
- demande interne portant essentiellement sur des biens particulièrement exigus (faible population, revenus peu élevés).

Dès lors la stratégie d'industrialisation préconisée (LEWIS, 1950) repose sur l'attraction du capital international afin de développer des productions industrielles destinées surtout à l'exportation. Compte tenu de l'exiguïté des territoires, cette stratégie devrait prendre place à l'échelle régionale. Elle implique une intervention de l'Etat par une politique fiscale et d'équipement favorable à l'implantation de firmes étrangères. A long terme, l'émergence d'une classe d'entrepreneurs nationaux devrait permettre de remplacer le capital étranger. Cette stratégie a été retenue par la plupart des pays de la Caraïbe notamment Puerto-Rico, la Jamaïque, Trinidad-Tobago, La Barbade et Cuba entre 1952 et 1957.

Mais les insuffisances de cette approche, qui se traduisirent en particulier par son incapacité à absorber les surplus de main-d'oeuvre et cela malgré une très forte émigration, conduisirent à une remise en cause du modèle. Ainsi, sans pour autant renoncer à favoriser l'implantation de firmes étrangères, la politique suivie aujourd'hui vise davantage d'une part à moderniser et à diversifier l'agriculture et d'autre part à favoriser la création d'entreprises locales.

Les principales caractéristiques et les effets attendus de l'expansion de ces petites unités de production peuvent être résumés ainsi :

- activités à caractère plus *labour intensive*
- meilleure rétention et distribution du surplus dans le milieu
- valorisation des ressources locales et développement des liens intersectoriels
- usage d'une technologie plus appropriée et accessible
- réappropriation d'un certain pouvoir de décision économique.

C'est dans ce cadre que s'inscrit l'initiative de mise en place d'une opération d'appui à la création d'activités économiques à Sainte-Lucie.

Dans les Antilles françaises, les pouvoirs publics ont appliqué des politiques plus keynésiennes prenant en compte la ressource humaine pour promouvoir la création d'activités économiques notamment à partir de la formation.

Ainsi des dispositifs de formation à la création d'entreprises, bâtis autour des trois axes, projet/promoteur/environnement, furent implantés. Ces expérimentations, conduites en milieu insulaire et au sein de la région caraïbe, permirent d'adapter la méthodologie au contexte des Antilles anglophones et en particulier à Sainte-Lucie.

La dimension inter-îles du dispositif français (1980-82) se révélera également intéressante pour les îles voisines en permettant la réalisation d'économies d'échelle (par l'abaissement des coûts unitaires de formation).

En 1984 la coopération française, à la demande du gouvernement saint-lucien et avec l'appui de l'Association Coopération Développement (A.C.D.) puis de l'Agence Nationale pour le Développement de l'Education Permanente (ADEP), a lancé avec le Ministère du Plan de Sainte-Lucie une opération pilote d'aide aux P.M.E.

Ce projet comprend trois phases articulées :

- l'identification de projets de création d'entreprises
- l'évaluation et la sélection des projets
- la définition de formes d'assistance appropriées.

Les types de besoins identifiés au cours de ce processus peuvent être très variés, il est cependant possible de les regrouper autour de trois grandes catégories.

En premier lieu, la question du financement est le plus souvent considérée comme le frein principal à la création d'entreprises ; cela est particulièrement vrai dans une économie faiblement développée et relativement pauvre. Les critères d'attribution des organismes bancaires reposent sur un examen de la part relative des capitaux propres, des garanties financières ou patrimoniales offertes et sur une évaluation du taux de rentabilité du projet. D'emblée une telle procédure tend à écarter les projets innovants, au risque difficilement évaluable, et les activités de trop petite dimension se situant sur la frange séparant le secteur moderne du secteur dit informel.

En second lieu, les problèmes liés aux technologies dans un environnement faiblement industrialisé et compte tenu de l'étroitesse du marché intérieur, appellent une attention particulière.

Le choix d'une technologie implique d'une part de disposer d'une information suffisante sur les technologies alternatives pour une production donnée et d'autre part d'avoir accès aux données industrielles permettant de déterminer la solution la mieux adaptée à un contexte spécifique. Or l'absence de structures de recherche et de tradition industrielle ne facilite pas l'accès à l'information et implique le recours à des sources extérieures.

Cette difficulté est contournée dans le cas d'implantation industrielle s'inscrivant dans un contrat de sous-traitance internationale et dans le cadre duquel le capital et la technologie sont importés sans que des centres de décision nationaux soient impliqués. La situation est différente pour les PMI locales, parfois de très petite dimension, et pour lesquelles, le choix d'une technologie et l'identification de fournisseurs présentent de nombreuses difficultés.

Dès l'origine du processus de décision, l'exercice, dans de bonnes conditions, du choix entre plusieurs solutions possibles nécessite l'accès à un minimum d'informations techniques relatives au domaine de production. L'utilisation ensuite d'une technologie donnée implique des capacités techniques aussi bien pour le fonctionnement de l'unité que pour son entretien voire sa réparation.

Apparaît ainsi, dans une de ses dimensions, un troisième type de problème lié à la création d'entreprise, à savoir la formation. Cet aspect est particulièrement sensible à Sainte-Lucie compte tenu du faible développement et de l'inadaptation de l'appareil éducatif.

Ainsi, sans pour autant négliger les autres paramètres de la création d'entreprise, le projet mis en place à Sainte-Lucie privilégie la formation.

LE DÉROULEMENT DU PROJET

Entamé en août 1983, le projet d'appui à la création de petites activités économiques a été mis en place sous la tutelle de la cellule centrale de planification du Ministère des Finances et du Plan de Sainte-Lucie. Sa coordination est assurée par un coopérant français mis à la disposition du Ministère à cet effet.

Le schéma directeur de ce programme d'appui aux PME consiste en la mise en oeuvre d'un dispositif comprenant trois phases :

- le repérage, l'évaluation puis la sélection de projets
- l'assistance aux projets en particulier par l'organisation d'actions de formation
- et enfin le suivi des projets.

Ce système de promotion des petites unités de production repose sur une mobilisation des acteurs et des décideurs économiques. Ainsi le principe de l'opération est fondé sur la constitution et l'animation d'un groupe de pilotage. Il s'agit d'une plateforme pluri-institutionnelle qui regroupe l'ensemble des organismes, publics et privés, concernés par la création d'entreprises. Le comité de pilotage est chargé du repérage, de l'évaluation et de la sélection des projets. Le choix des membres du comité a été effectué en fonction de ces trois

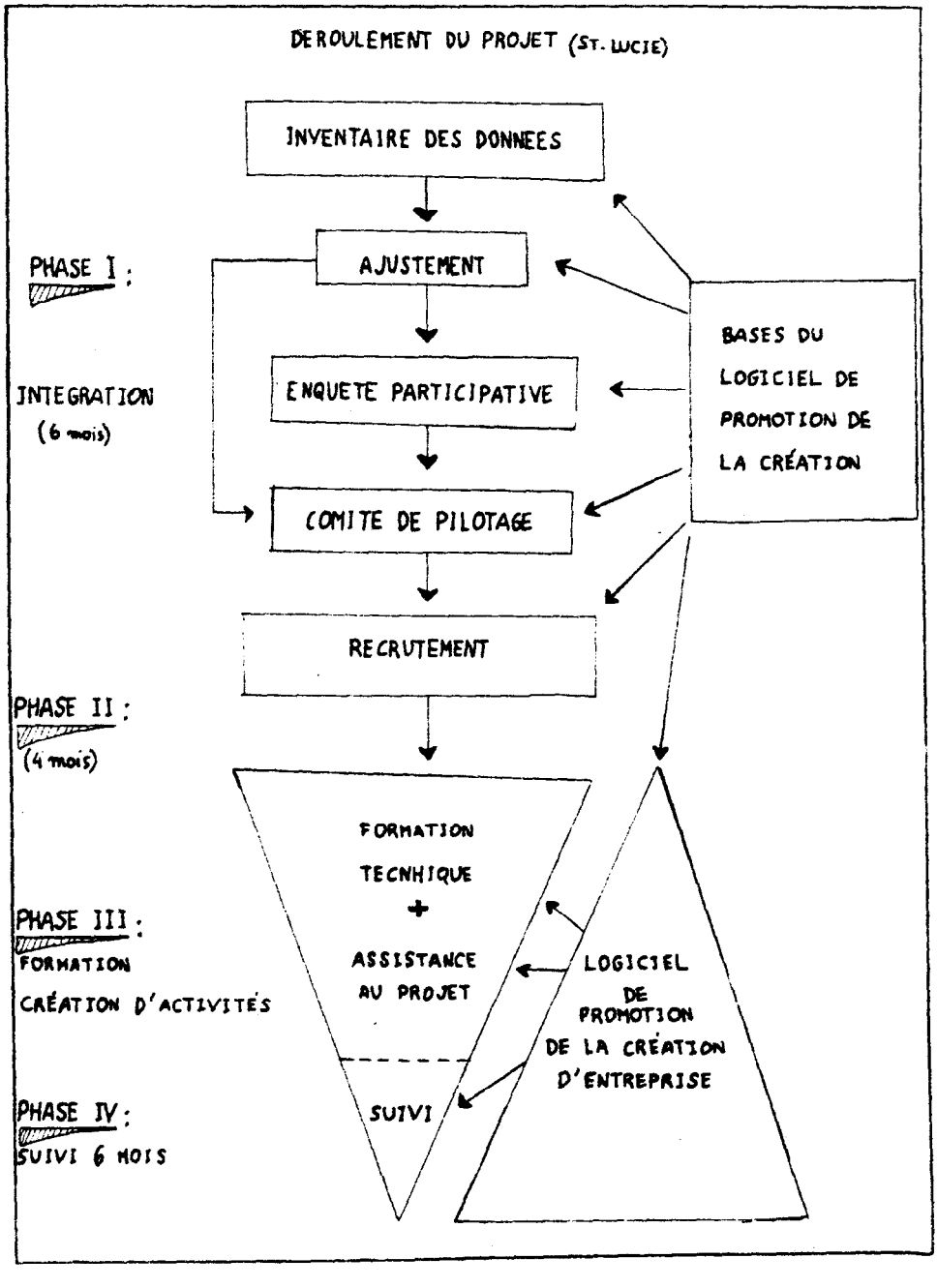
DEROULEMENT DU PROJET (ST. LUCIE)
INVENTAIRE DES DONNEES
AJUSTEMENT
PHASE I :
INTEGRATION
(6 mois)
ENQUETE PARTICIPATIVE
BASES DU LOGICIEL DE PROMOTION DE LA CRÉATION
COMITE DE PILOTAGE
RECRUTEMENT
PHASE II :
(4 mois)
FORMATION TECNHIQUE
+
ASSISTANCE AU PROJET
LOGICIEL DE PROMOTION DE LA CRÉATION D'ENTREPRISE
PHASE III :
FORMATION
CRÉATION D'ACTIVITÉS
SUIVI
PHASE IV :
SUIVI 6 MOIS

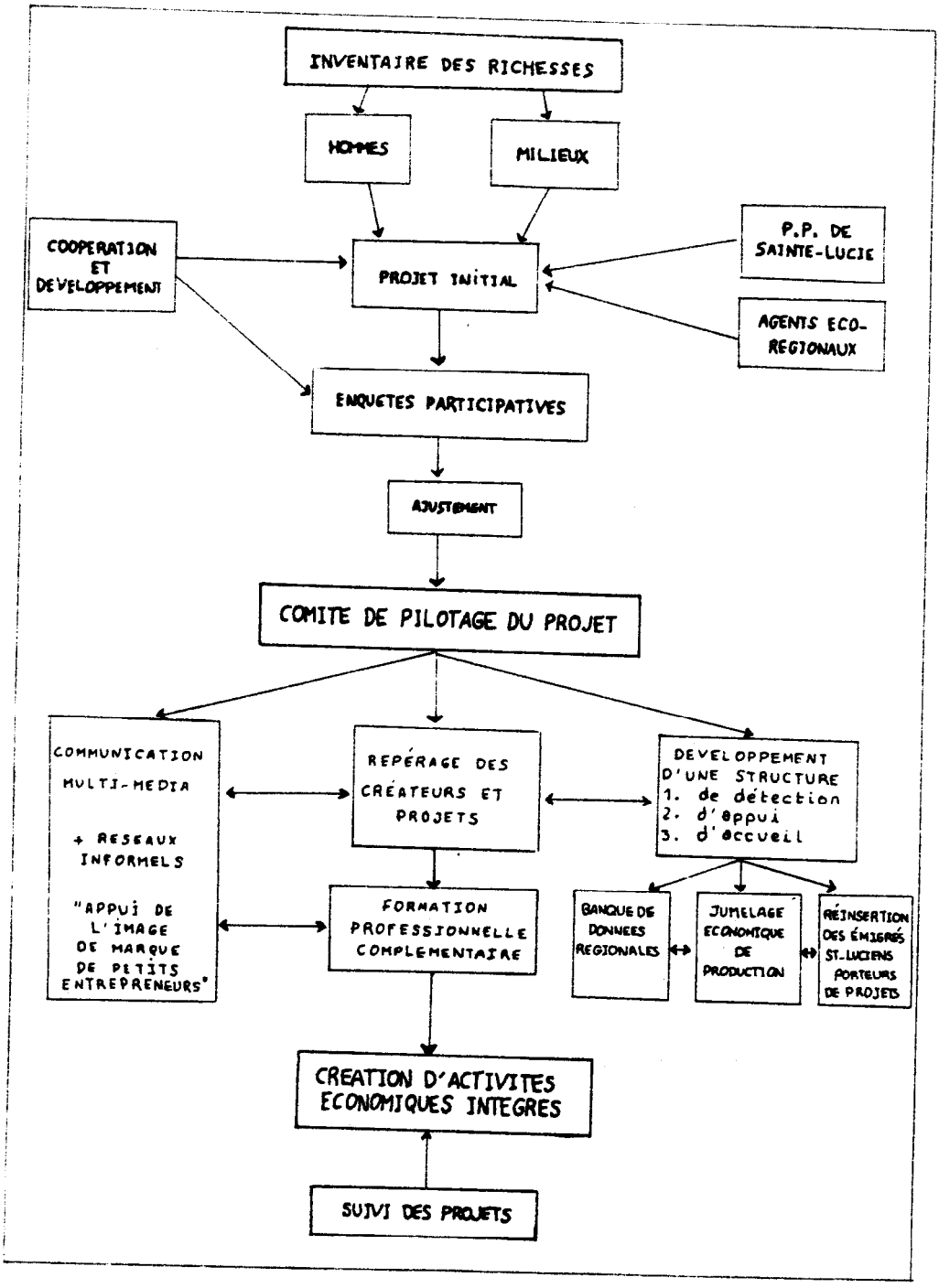
INVENTAIRE DES RICHESSES
HOMMES
MILIEUX
COOPERATION ET DEVELOPPEMENT
PROJET INITIAL
P.P. DE SAINTE-LUCIE
AGENTS ECO-REGIONAUX
ENQUETES PARTICIPATIVES
AJUSTEMENT
COMITE DE PILOTAGE DU PROJET
COMMUNICATION MULTI-MEDIA
+ RESEAUX INFORMELS
"APPUI DE L'IMAGE DE MARQUE DE PETITS ENTREPRENEURS"
REPERAGE DES CREATEURS ET PROJETS
DEVELOPPEMENT D'UNE STRUCTURE
1. de détection
2. d'appui
3. d'accueil
FORMATION PROFESSIONNELLE COMPLEMENTAIRE
BANQUE DE DONNEES REGIONALES
JUMELAGE ECONOMIQUE DE PRODUCTION
REINSERTION DES ÉMIGRÉS ST-LUCIENS PORTEURS DE PROJETS
CREATION D'ACTIVITES ECONOMIQUES INTEGRES
SUIVI DES PROJETS

objectifs. Ainsi le comité de pilotage est composé de six types de partenaires :

- ministères
- banques
- socio-professionnels
- organisations non gouvernementales
- personnes ressources
- organisations villageoises

Ce mécanisme de fonctionnement permet à la fois d'insérer l'entrepreneur potentiel dans un réseau d'assistance, d'identifier et de coordonner les différent types d'aide disponibles :

- conseil
- procédures administratives, montage du dossier
- financement classique de type bancaire ou subvention
- incitations fiscales
- formation

Le processus de repérage puis la sélection des projets constituent des phases-clés de l'opération.

La grille d'analyse des projets prend notamment en compte :

- le secteur d'activité
- la localisation
- le niveau d'investissement requis
- la technologie utilisée
- les effets induits sur l'environnement (création d'emplois, substitution aux importations, relations inter-entreprises, impact sur le secteur informel...).

Parallèlement, une appréciation est portée sur les motivations, les compétences du promoteur (professionnelles mais aussi en matière de gestion) et le degré de perfectibilité de l'ensemble qu'il constitue avec son projet.

Pour chaque projet retenu, un dispositif de soutien est construit en fonction du diagnostic réalisé, en concertation, au sein du groupe de pilotage.

Ce dispositif intervient principalement aux trois niveaux-clés :

- le financement
- la technologie
- la formation.

La formation est conçue en fonction de cinq objectifs :

- parvenir à une meilleure définition du projet
- améliorer la connaissance de l'entreprise, notamment dans des domaines primordiaux (comptabilité, gestion, droit, procédures administratives)
- assurer un perfectionnement professionnel
- insérer le créateur d'entreprise dans un réseau partenarial
- renforcer la relation promoteur-projet-environnement.

Pour répondre à ces objectifs, deux modules de formation ont été élaborés : un tronc commun suivi d'un complément de formation professionnelle individualisée. Le tronc commun a pris la forme d'un stage d'assistance à la création d'entreprise réalisé à Sainte-Lucie en collaboration avec la Banque Nationale de Développement. Ce stage avait pour objet :

- d'affiner le dossier de création
- de sensibiliser les stagiaires aux aspects essentiels de la gestion d'une PME
- d'établir une passerelle entre ces futurs entrepreneurs et leur environnement administratif, fiscal et bancaire.

Les intervenants ont été choisis parmi des professionnels (juristes, comptables, banquiers, ingénieurs, chefs d'entreprise) sélectionnés par les membres du comité de pilotage. Les matériaux réunis pour l'élaboration de ce stage ont servi à la publication d'un guide du créateur d'entreprise.

Le second module de formation, complémentaire au tronc commun, consiste en une formation professionnelle destinée, le cas échéant, à développer la qualification technique de l'entrepreneur.

Compte tenu du faible développement du tissu industriel et de l'appareil de formation professionnelle saint lucien, ces stages ont été réalisés dans les régions françaises d'outre-mer voisines. Cette solution présentait le double avantage de réduire le coût de formation tout en maintenant le stagiaire dans un environnement proche des conditions qu'il connaît à Sainte-Lucie. Dans ce cadre, des négociations ont permis de constituer en Martinique et en Guadeloupe un réseau-relais pour la mise en place et le suivi d'actions de formation destinées à des Saint-Luciens.

Ce réseau se compose des partenaires suivants :

- l'Etat : Préfecture, Délégation Régionale à la Formation Professionnelle, Rectorat
- les Régions concernées
- les structures de formation : AFPA, Délégation Académique à la Formation Continue
- des structures de recherche : IFREMER, CIRAD
- enfin les organismes de développement et les chambres consulaires.

Pour chaque projet, après évaluation des besoins en formation du stagiaire, la durée, le contenu et les modalités du stage sont négociés avec le responsable de la formation. Le financement des deux modules de la formation est assuré par le Ministère de la Coopération.

Au cours de l'année 1984-85, quinze stagiaires, se répartissant sur huit projets d'entreprise, ont bénéficié d'actions de formation. Six d'entre eux ont séjourné durant une période variant de un à quatre

mois en Martinique ou en Guadeloupe afin de suivre un complément de formation organisé selon le mode de l'alternance.

Les huit projets sélectionnés en 1984-85 se répartissent comme suit :

- trois projets de production de taille artisanale :
. atelier de poterie
. fabrication d'enseignes commerciales (bois et plastique)
. atelier de menuiserie et d'ébénisterie
- trois projets de production agricole :
. culture de l'ananas (projet coopératif)
. création d'une coopérative apicole
. aquaculture du *Macrobrachium rosenbergii* (projet d'Etat)
- deux projets de service :
. mécanique automobile
. réparation de systèmes froids

Les trois tableaux présentés ci-après permettent d'apprécier le dispositif mis en place pour chacun des projets et les premiers effets enregistrés. Il convient de souligner, qu'en amont du dispositif élaboré pour ces huit projets, la constitution, au sein du Ministère du Plan, d'un service d'aide aux PME, a permis d'assurer, en liaison avec le comité de pilotage, une fonction permanente de conseil et d'assistance destinée non seulement à de futurs entrepreneurs mais aussi à des entreprises déjà en fonctionnement.

En définitive, si le projet a permis de vérifier la pertinence de la démarche, sa mise en place a également révélé un certain nombre de difficultés liées aux spécificités de la création d'activités en milieu micro-insulaire :

- insuffisance des réseaux financiers
- dimension souvent suboptimale des projets
- exiguïté des marchés
- inadaptation des technologies à la taille des activités
- concurrence du lobby de l'importation
- faiblesse numérique du recrutement.

Par ailleurs, l'existence d'un important secteur dit informel exige un évaluation attentive de l'impact indirect de toute intervention économique sur ce tissu particulièrement fragile mais déterminant pour l'équilibre socio-économique du milieu.

La prise en compte de ces éléments devrait conduire à déployer le dispositif à l'échelle inter-îles. Cette orientation fait actuellement l'objet d'un examen aux niveaux français et européen.

I

CARACTÉRISTIQUES DES PROJETS ASSISTÉS EN 1985

NATURE DU PROJET	ORGANISME DE PARRAINAGE	ORIGINE DU FINANCEMENT	NATURE DU BESOIN DE FORMATION
Atelier de poterie et de céramique	Banque Nationale de Développement	Banque Nationale de Développement (prêt)	Assistance à la création et complément de formation professionnelle
Atelier de menuiserie et d'ébénisterie	National Research and Development Foundation (O.N.G.)	N.R.D.F. (prêt sans intérêt)	Assistance à la création et complément de formation
Fabrication d'enseignes commerciales	Banque Nationale de Développement	Banque Nationale de Développement (prêt)	Assistance à la création
Diversification de la production d'une coopérative agricole par l'introduction de la culture de l'ananas	Ministère du Plan	Autofinancement et Mission française de coopération	Assistance à la création et formation professionnelle
Création d'une coopérative apicole à l'échelle nationale	Ministère du Plan Ministère de l'agriculture Mission française agricole	Autofinancement et Mission française de coopération (dotation d'équipement)	Assistance à la création et assistance technique ponctuelle
Projet de ferme pilote d'Etat pour l'aquaculture du Macrobrachium rosenbergii	Ministère de l'Agriculture Département des Pêches	C.E.E. puis République de Chine	Assistance à la création et formation professionnelle
Réparation automobile	Archidiocèse de Castries	Conseil Eglises Caraïbe et autofinancement de la communauté villageoise (Monchy)	Assistance à la création d'entreprises et formation professionnelle
Réparation de systèmes froid	Banque de Développement	Banque de Développement (prêt)	Assistance à la création d'entreprises

II

FORMATIONS RÉALISÉES DANS LES ANTILLES FRANÇAISES EN 1985

NATURE DU PROJET	NB DE STAGIAIRES	LIEU DE FORMATION	MAÎTRE DE STAGE	DURÉE DU STAGE
Poterie - céramique	1	Martinique	Service Municipal d'Action Culturelle (SERMAC) de la ville de Fort de France	1 mois
Menuiserie - ébénisterie	1	Guadeloupe	Chambre des Métiers	1 mois
Culture de l'ananas	1	Martinique	Institut de Recherche sur les Fruits et Agrumes (IRFA) et Chambre d'Agriculture	2 fois 15 jours
Aquaculture	2	Martinique	Institut Français de Recherches pour l'exploitation de la mer (IFREMER)	1 mois
Mécanique auto	1	Guadeloupe	Chambre des Métiers	4 mois

III

ETAT DES PROJETS AU 31 DÉCEMBRE 1985

NATURE DU PROJET	SITUATION DU PROJET	LIEUX D'IMPLANTATION	EFFETS INDUITS
Poterie et céramique	Passage à l'acte	Castries (capitale)	Création de 2 emplois
Menuiserie, ébénisterie	Passage à l'acte	Nord-Est (zone rurale)	Création d'un emploi
Fabrication d'enseignes commerciales	Passage à l'acte	Castries (capitale)	Création de 3 emplois
Culture de l'ananas	Passage à l'acte	Sud-Est (zone rurale)	Renforcement de la coopérative
Coopérative apicole	En cours de constitution	Echelle nationale	Structuration et développement de la production apicole
Aquaculture	En cours de réalisation (avec substitution de financement)	Sud (zone rurale)	A terme effets positifs sur l'emploi dans le cadre d'un programme de diversification du secteur agricole
Mécanique auto	Activité salariée, projet « en attente »		Insertion professionnelle
Réparation de systèmes froid	Activité salariée, projet « en attente »		

BIBLIOGRAPHIE

LEWIS, Sir Arthur, 1950. The Industrialization of the British West Indies, *Caribbean Economic Review*, vol. 2, n° 1 : 1-51.

LEWIS, Sir Arthur, 1954. Economic Development with Unlimited Supplies of Labour, *Manchester School of Economic and Social Studies*, Vol. 22, n° 2, 139-191.

LEWIS, Sir Arthur, 1955. *The Theory of Economic Growth*. Allen and Unwin, 453 p.